

BULLETIN D'INFORMATION
N° 176 — Août 2024

25 JUIN 2024

Maison des
Agriculteurs et des Français
d'Afrique du Nord

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33

Mail : contact@mafa-pn.fr
Site internet : www.mafa-pn.fr

SOMMAIRE

P3 A 4 : EDITO

P5 A 8 : LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

P9 A15: GESTES MEMORIELS

P13 A 15 : VIE DES ASSOCIATIONS

P16 A 26 : 10 PROPOSITIONS DE LA MAFA FAITES AUX CANDIDATS DES LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

P27 A 28 : L'OPINION DE JEAN MONNERET

P29 A 32 : LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAIA ALONSO

P33 A 34 : NECROLOGIE

P35 : BULLETIN D'ADHESION A LA MAFA

Edito



Discours prononcé par Jean Félix VALLAT le 5 juillet 2024 devant le Mémorial de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie

Monsieur le directeur de cabinet de Mme la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et de la mémoire, chargée des rapatriés

Monsieur le directeur adjoint de l'Office National des Anciens combattants et des Victimes de Guerre, chargé des rapatriés

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus régionaux, départementaux et municipaux,

Monsieur le directeur du projet, chargé des questions mémorielles sur la colonisation et la guerre d' Algérie par le Pdt de la République

Monsieur le Président du Souvenir Français,

Messieurs les représentants de l'association des soldats disparus en Algérie

Messieurs les représentants du Président du Secours Français

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations de rapatriés et de harkis ou leurs représentants et leurs amis métropolitains,

Mesdames et Messieurs,

8 avril 1962 : le peuple français par referendum adoptait à 90,6 % des suffrages exprimés les accords d'Evian signés le 18 mars avec un cessez-le feu fixé au lendemain. En procédant à cette consultation, le Président De Gaulle a ignoré avec superbe l'avis négatif du Conseil d'Etat selon lequel, en excluant du corps électoral les citoyens des 15 départements français d'Algérie-Sahara, la constitution avait été gravement transgressée.

En effet, conformément à l'article 3 de la Constitution sont électeurs tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. Cette disposition traduit en termes simples un principe cardinal de la République : la souveraineté du peuple est indivisible et aucune fraction de celui-ci ne peut s'approprier son exercice.

***1er juillet 1962** : un referendum organisé en Algérie ratifie les accords d'Evian avec 99,72 % des suffrages exprimés. Ce score, semblable à celui obtenu dans les pays ou la démocratie est un simulacre, comporte un résultat affaibli par l'exode progressif des européens (450.000 départs en mai-juin) et le déchainement des violences (469 civils européens assassinés par le FLN après le 19 mars et 651 civils portés disparus entre la même date et le 1er juillet.*





Edito

5 juillet 1962 *: c'est Oran qui bascule dans l'épouvante . Dans la passivité coupable de l'armée française dans le Grand Oran, c'est 353 personnes disparues , 362 personnes dont le décès a été constaté , et en tenant compte des cas incertains , on dénombre 700 victimes européennes disparues ou assassinées au cours des journées dramatiques d'Oran entourant la célébration de l'indépendance par le FLN.*

Le président de la République à l'Elysée le 26 janvier 2022, en recevant les rapatriés d'Algérie , a déclaré que le massacre du 5 juillet 1962 devait être regardé en face et reconnu.

Je fais mienne cette perspective et souhaite sa mise en œuvre pour apaiser la souffrance des familles des enlevés, ni morts ni vivants, enseveli dans les limbes d'un inacceptable oubli.

Pour les tenants d'un anticolonialisme fanatique et sans nuance , pour qui le FLN avait toute légitimité pour utiliser la violence la plus extrême alors que les européens d'Algérie devaient s'abstenir de toute résistance à l' expulsion de leur terre natale , le 5 juillet est un épisode accessoire . En revanche ils se réjouissent de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la résolution du 24 mars 2024 demandant au gouvernement la création d'une journée annuelle de commémoration de la répression brutale de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961 à Paris.

Les rapatriés qui sont les survivants ou les héritiers de cette France de l'autre côté de la Méditerranée sont fondés, sans esprit de revanche mais avec la force de leur bon droit, de souhaiter que la reconnaissance par le Chef de l'Etat du massacre du 5 juillet 1962 aboutisse à la création d'une journée nationale dédiée à tous les disparus, civils, harkis et militaires de la guerre d'Algérie.

Enfin, nous avons choisi cette date symbolique du 5 juillet pour ouvrir officiellement au public internaute l' accès au site "Graines de Mémoire". Ce beau projet est le fruit d'une collaboration de plus de deux ans entre le GRFDA (Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie), la MAFA (Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord), et l'Association Soldis Algérie , avec le soutien sans faille de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie pour sa conception et sa mise en œuvre . Nous remercions également les donateurs qui ont permis la finalisation du projet , particulièrement le ministère des Armées , la Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie et l'Afrique du Nord (FRHA), le Secours de France ainsi que d'autres nombreux donateurs , associations ou particuliers . Cette initiative a pour vocation de mettre à l'honneur les victimes militaires et civiles français d' Algérie durant le conflit de la guerre d'Algérie , afin que leurs noms ne soient jamais oubliés . Site interactif , comprenant des documents certifiés par des institutions nationales et internationales , il met à disposition une plateforme innovante dédiée aux personnes disparues pour faire connaitre leur souffrance en y accédant à partir de n'importe quelle région du monde . Il a également l'ambition de leur apporter une sépulture digitale qui permettra à leur famille d'aller s'y recueillir

N'oublions jamais !

Je vous remercie pour votre attention





La MAFA et les pouvoirs publics

COMMUNIQUE DE LA MAFA DU 10 AVRIL 2024 A L'OCCASION D'UN VOTE DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE VISANT A INSTAURER UNE JOURNEE NATIONALE ANNUELLE COMMEMORANT LA JOURNEE DU 17 OCTOBRE 1961

FAUT IL COMMEMORER OFFICIELLEMENT LA JOURNEE DU 17 OCTOBRE 1961 ?

Le 24 mars 2024, l'Assemblée Nationale a adopté une résolution condamnant *« la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice PAPON le 17 octobre 1961 à Paris »*.

Dans le même texte adopté par une large majorité des rares députés présents (67 voix sur 82), il est demandé la création d'une journée nationale annuelle de commémoration de ce tragique évènement que nul ne peut approuver.

On peut pourtant se demander si une réflexion approfondie ne doit pas précéder la création d'une célébration s'ajoutant au calendrier mémoriel français consacré à la guerre d'Algérie.

Sans esprit polémique, on constate que privilégier la journée du 17 octobre 1961 en occultant son caractère quasi-insurrectionnel disqualifie la portée de cette démarche mémorielle. En effet la fédération FLN a organisé cette manifestation interdite pour soutenir les négociateurs algériens avant la reprise des négociations entre eux et le gouvernement français aboutissant 5 mois plus tard aux accords d'Evian, qui n'ont jamais été appliqués par l'Algérie indépendante. Les risques de débordement de cette manifestation étaient évidents : 22 policiers, par exemple, avaient été exécutés sur le sol métropolitain depuis le début de 1961 par le FLN qui poursuivait par ailleurs l'extermination fratricide des membres du MNA, mouvement indépendantiste concurrent.

Dans l'évocation de la guerre d'Algérie, chacun doit reconnaitre le passé tel qu'il est sans privilégier les exactions d'un seul des camps en présence. Il y a eu les violences contre les Algériens le 17 octobre 1961 à Paris. Il y a eu également les violences subies par les Français à Alger, rue d'Isly le 26 mars 1962 et à Oran le 5 juillet 1962.

Les rapatriés qui sont les survivants ou les héritiers de cette France de l'autre versant de la Méditerranée sont fondés à le rappeler sans esprit de revanche mais avec la force de leur bon droit.

Paris, le 10 avril 2024
Le Président de la MAFA, Jean Félix VALLAT





Réponse de Mme Julie DELPECH, députée de la Sarthe, au communiqué de la MAFA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur Jean Felix VALLAT
Président de la Maison des Agriculteurs
et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Paris, le 14 mai 2024
JD-WM-24-D285

Julie DELPECH

Députée de la Sarthe
1ère circonscription

Membre de la commission des affaires étrangères

Secrétaire de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Membre de l'union interparlementaire

Monsieur le Président,

Je vous remercie de partager vos réflexions sur la proposition de commémoration du 17 octobre 1961. Je comprends vos préoccupations et souhaite aborder les points que vous avez soulevés avec toute l'attention requise.

Il est essentiel de rappeler que la reconnaissance de ce jour tragique est le fruit d'une réflexion mûrie et prolongée au niveau des plus hautes instances de notre gouvernement. Les efforts pour examiner ces événements ont été soutenus non seulement par des initiatives présidentielles successives mais aussi par des initiatives parlementaires sur la base des travaux menés par les historiens, soulignant l'importance de cette date dans notre histoire commune.

Il convient également de noter qu'aucune date actuelle dans le calendrier français ne commémore spécifiquement les événements isolés de la guerre d'Algérie, et encore moins un acte aussi grave qu'un massacre en plein cœur de Paris. La mise en place d'une journée de commémoration du 17 octobre constitue donc une démarche de reconnaissance spécifique, visant à souligner et à réfléchir sur un épisode particulièrement douloureux de notre histoire.

Quant à la nature de la manifestation du 17 octobre, il est crucial de reconnaître que les participants protestaient pacifiquement contre des mesures discriminatoires, notamment un couvre-feu imposé uniquement aux « Français Musulmans d'Algérie ». Cette discrimination ne justifiait en aucun cas une réponse violente. L'ampleur de la répression qui s'ensuivit, marquée par des actes

126, rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP – julie.delpech@assemblee-nationale.fr – cabinet.juliedelpech@gmail.com
Collaborateur parlementaire – Wassim Merhoum – 06 25 11 61 59

inhumains, doit être reconnue et comprise dans un contexte de respect des droits fondamentaux.

Par ailleurs, les risques de débordements ne peuvent, en aucun cas, excuser ou légitimer la sévérité de la répression. La commémoration de cette journée ne cherche pas à blâmer de manière unilatérale, mais à établir un fait historique conformément aux conclusions unanimes des historiens, dans le respect des victimes et dans l'espoir de construire un avenir plus juste et inclusif.

Il est important de rappeler que cette démarche de commémoration s'inscrit dans un effort plus large de soutien au travail mémoriel qui inclut tous les événements marquants de la guerre d'Algérie, y compris les tragédies survenues rue d'Isly et à Oran. Reconnaître ces moments douloureux est crucial pour honorer la mémoire de toutes les victimes et pour avancer vers une réconciliation authentique.

Veuillez agréer, Monsieur Vallat, l'expression de mes salutations distinguées.

Julie DELPECH
Députée de la Sarthe



Réponse de la MAFA : Mme Julie DELPECH , cosignataire de la résolution adoptée le 24 mars 2024 par l'Assemblée Nationale répond à notre communiqué de manière bien peu convaincante ! Pourquoi ne pas avoir intégré dans ce projet de résolution le massacre du 5 juillet à Oran ou le drame du 26 mars rue d'Isly ? Il est crucial que les initiatives de commémoration soient équitables et représentatives de toutes les mémoires . Il n'y a pas de bonnes et de mauvaises victimes, elles doivent toutes être reconnues et honorées !

126, rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP – julie.delpech@assemblee-nationale.fr – cabinet.juliedelpech@gmail.com
Collaborateur parlementaire – Wassim Merhoum – 06 25 11 61 59

La Mafa et les pouvoirs publics

LETTRE DE 7 ASSOCIATIONS DE RAPATRIES A MADAME MIRALLES
MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS CHARGEE DES RAPATRIES / 14 rue St Dominique / 75700 / PARIS SP07

A.N.F.A.N.O.M.A
Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis

A.F.V 26 MARS 1962
Association des Familles des Victimes du 26 mars 1962 et de leurs alliés

C.D.H.A
Centre de Documentation Historique sur l'Algérie

C.S.C.O
Collectif de Sauvegarde des Cimetières d'Oranie

G.A.M.T
Généalogie Algérie Maroc Tunisie

G.R.F.D.A
Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie

M.A.F.A
Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

Le 27 mai 2024

Madame la Ministre,

Madame Colette DUCOS ADER, Présidente du Groupe de recherches des Français disparus en Algérie et Monsieur Jean-Félix VALLAT, Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord, vous ont fait part dans un courrier en date du 20 décembre 2022 de leur souhait que soient regroupés les dépôts d'archives concernant les rapatriés et d'en permettre enfin l'accès.

Par lettre en date du 1er mars 2023 vous avez répondu que compte tenu de leur caractère d'archives publiques, le Gouvernement avait décidé que les dossiers des rapatriés seraient conservés dans un service public d'archives. Et vous précisiez, qu'à cet effet, le ministère des armées avait été désigné comme responsable de l'archivage définitif des archives des rapatriés, qui devaient être versées au service historique de la défense (SHD) dans le cadre du plan de modernisation du schéma directeur immobilier inscrit dans la loi de programmation militaire 2024-2030.

Or, depuis la promulgation de la loi de programmation militaire le 1er août 2023, Madame Colette DUCOS ADER et Monsieur Jean-Félix VALLAT n'ont pas été tenus informés de l'avancement de ce dossier concernant le schéma directeur immobilier du SHD, et tout particulièrement son calendrier de mise en œuvre.

Plusieurs associations de rapatriés d'Algérie se sont émues du retard apporté à la résolution de ce dossier et réitèrent à leur tour leurs inquiétudes ainsi que leur impatience à connaître rapidement les décisions qui ont été prises dans ce dossier très important pour l'ensemble de la communauté des rapatriés, et surtout d'enfants de rapatriés. En effet, plusieurs centaines de milliers de français d'Algérie sont arrivés en Métropole il y a 62 ans ; ils ont constitué des dossiers d'aide de première urgence, d'aide à l'installation et pour finir pour nombre d'entre eux des demandes d'indemnisation. Combien d'années faudra-t-il encore attendre pour que ces dossiers soient enfin accessibles ?

Aussi, les signataires de la présente lettre sollicitent que vous leur accordiez une audience afin, d'une part, de vous faire part de leurs préoccupations quant aux délais de réalisation d'un site d'archives publiques et, d'autre part, de connaître les perspectives à court terme de la réalisation des projets envisagés.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Les président (es) des associations du collectif :

Yves SAINSOT (A.N.F.A.N.O.M.A) Nicole FERRANDIS (A.F.V 26 MARS 1962), Martine IVARA (C.D.H.A), Gérard JOUVE (C.S.C.O), Jacques SAUREL (G.A.M.T), Colette DUCOS ADER (G.R.F.D.A), Jean Félix VALLAT (M.A.F.A)



COLLECTIF DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'ALGÉRIE ET LEURS AMIS
CO/ MAFA / 95 RUE D'AMSTERDAM / 75008 / PARIS
Courriel : contact@mafa-pn.fr

Gestes Mémoriels

5 décembre 2023 / Journée Nationale d'hommage aux "Morts pour la France " de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie devant le monument dédié aux disparus militaires français de Port Vendres
Intervention de Mme MIRALLES, secrétaire d'Etat aux anciens combattants chargée des rapatriés



Le Général FOURNIER





Le site de Port Vendres



Mmes MIRALLES,
DUCOS ADER,
VERDIER-JOUCLAS

"Il y a désormais 20 ans que , chaque 5 décembre , la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France pendant la Guerre Algérie , et les combats du Maroc et de la Tunisie , y compris à ceux qui sont tombés après le cessez -le-feu du 19 mars 1962 , car l'élan meurtrier de la guerre ne s'est pas arrêté ce jour -là. Elle rend hommage aux plus de vingt - trois mille morts pour la France . Elle rend aussi hommage à tous ceux aussi qui y ont combattu , au presque un million et demi d'hommes envoyés se battre en son nom entre 1954 et 1962.

Nous disons ainsi à tous ceux qui étaient leurs proches que la Nation ne les oublie pas. Qu' elle n'oublie ni le sacrifice de ceux qui ne sont pas revenus, ni la peine de ceux qui restent. .../... Dans l'espérance collective d'une société promise aux progrès étourdissants des Trente Glorieuses , des destins individuels se brisaient ; ceux des hommes et des femmes qui sont morts en Afrique du nord, sur ce sol tour à tour étranger ou familier.

Nous nous rappelons de ces jeunes gens appelés du contingent qui ont fêté leurs 20 ans dans les casernes d'Oran , en patrouille dans les Aurès ou sur la poussière d'une piste , quelque part en Kabylie . De ceux plus âgés qui avaient été des combats contre l'occupant nazi ou qui s'étaient engagés en Indochine . De ceux qui avaient grandi dans les villes ou dans les exploitations agricoles du nord de la France ou du Constantinois.
Nous nous rappelons aussi des Harkis et des autres membres des formations supplétives qui, après avoir payé un lourd tribut au conflit, ont connu avec leurs familles une histoire douloureuse, tissée d'abandon et d'oubli.
Nous nous rappelons également de toutes les victimes des attentats et des exactions qui ont eu lieu avant comme après les accords de cessez-le-feu.
Et, bien sûr, nous pensons à tous ceux qui ont disparu , engloutis dans la déchirure béante ouverte par la guerre . Ils étaient maires , commerçants ou agriculteurs , institutrices ou professeurs . Il reste d'eux le souvenir inscrit dans la mémoire des vivants , celui d'un avenir fauché, d'un amour disparu , d'une espérance éteinte.

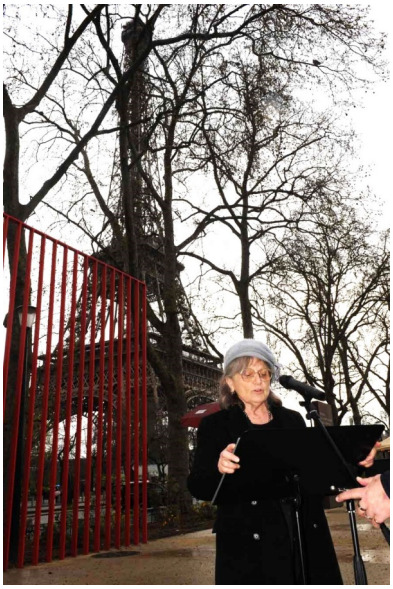
Toutes et tous sont morts en Algérie , au Maroc ou en Tunisie , sur ce sol qu'ils connaissaient ou qu'ils ont découvert , dans l'aube blême des combats , dans la journée accablée d'un soleil qui pesait sur la terre ou dans la nuit d'une embuscade , le 26 mars ou le 5 juillet 1962 , à une date figée dans la mémoire collective ou bien à une autre oubliée, sauf de leurs proches.
Et puis , les combats prenant fin, il y a les souffrances d'un million de rapatriés . Pour eux , après la déchirure , c'est le déchirement du déracinement , de l'exode , de l'exil pétri de la nostalgie d'une première vie effacée.

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre , la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie.
../...
Aujourd'hui encore, plus de 61 ans après la fin du conflit, l'héritage de la guerre d'Algérie est marqué des souffrances qu'elle a créées comme des passions qu'il suscite . Il reste des blessures encore lancinantes sous des cicatrices difficilement refermées . L'année du 60e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie a permis des avancées dans l'apaisement des mémoires blessées et partagées. Comme l'a rappelé le Président de la République , c'est un chemin que nous devons continuer de parcourir, et pour cela il nous faut regarder l' histoire en face et servir la vérité, sans rien effacer, ni rien oublier.

C'est à cette condition que nous pourrons léguer à nos enfants une mémoire qui ne soit pas la réplique des souffrances d'hier et d'aujourd'hui. Vive la République ! Vive la France

Gestes Mémoriels

26 mars 2024 / Mémorial de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie
Intervention de Nicole FERRANDIS, présidente de l'Association des Familles Victimes du 26 mars 1962



Nicole FERRANDIS



Les noms des victimes de la rue d'Isly défilent sur la colonne blanche



"62 ans ont passé depuis que les nôtres sont tombés , assassinés à Alger , rue d'Isly. Ils ne sont pas morts les armes à la main, ils n'en avaient pas ; ils ne se sont pas battus, ils ont été abattus. …/… Ce n' est qu'une simple manifestation pacifique …/ pour exprimer la volonté de ces français de continuer à vivre sur une terre française , cette terre où ils sont nés, qu'ils aiment et qui leur appartient aussi …/… Les cortèges se forment derrière des drapeaux bleu, blanc, rouge. Ce drapeau tricolore est celui de la France, celui qu 'avaient adopté leurs aïeux venus nombreux d'Italie, d'Espagne de Malte , de Suisse … /… Ils marchent confiants , l'amitié , la solidarité sont au rendez-vous.

Il est 14 h30 , les cortèges convergent au centre d'Alger , des chants patriotiques sont entonnés , la Marseillaise , les Africains . Soudain , les barrages se ferment , tenus par des soldats équipés pour la guerre , munis d'armes automatiques lourdes , des armes qui se tournent contre eux.

Il est 15 heures à l'horloge de la grande poste d'Alger, devant elle gisent des corps sans vie, à quelques pas , rue d'Isly, même horreur . 8 corps de femmes sont étendus , Jacqueline la plus jeune a 19 ans , Michèle en a 20, Pauline la plus âgée 66 ans. Il y a aussi Marie-Jeanne, 51 ans, Renée 22 ans, Jacqueline 23 ans , Jeannine 41. Il est un peu plus de 15h lorsque les armes se taisent enfin . Auparavant , elles auront encore tiré sur les ambulances , sur les pompiers venus porter secours. Le bilan officiel sera de 49 morts , tous civils ; 49 vies arrachées , mais combien de vies détruites ? Plus de 200 blessés dont certains seront définitivement handicapés. 62 ans après, nous ne connaissons toujours pas le nombre exact de victimes.

Dans les jours qui suivront , les familles devront attendre le bon vouloir des autorités pour enterrer leurs défunts . Elles n'auront pas le droit de leur dire Adieu , de les embrasser une dernière fois , de choisir le jour des obsèques . Les cérémonies religieuses interdites , les corps seront amenés dans les cimetières par camions militaires, au jour et à l'heure imposés.

L'impensable , l'irréparable s'est produit ce 26 mars 1962 dans cette ville qui était encore la 2ème de France ! Un monde vient de s'écrouler : la confiance en la Mère- Patrie vole en éclats.

Au cours des mois qui suivent les enlèvements se multiplient . Des parents sont enlevés avec leurs enfants , des familles entières disparaissent à jamais car jamais cherchées . Parfois des corps sont retrouvés , dans quel état… Trop souvent ils ne le sont pas. Quel a été leur sort et que sont -ils devenus ?Au terme de 8 années de guerre , d'exactions et d' attentats , les Français abandonnés sans protection n' ignorent rien des horreurs qui les menacent . Ils savent qu'ils doivent fuir l'Algérie , se réfugier en Métropole ou ailleurs , où personne ne les attend , où rien n'est prévu . Les bateaux sont rares et surchargés , nos compatriotes oranais en subiront les conséquences , victimes de centaines et centaines de massacres et d ' enlèvements , au cours d' horribles chasses à l'homme et au faciès le 5 Juillet et les jours qui suivront . Certains seront pendus à des crocs de boucher ou brulés dans des fours de boulanger … Les corps s' entasseront au Petit-Lac… Les Harkis , désarmés , abandonnés qui n 'auront pu fuir seront massacrés , souvent avec leurs proches , dans des conditions horribles tout au long des mois qui suivront l'indépendance.

En ce jour de recueillement , en ce Haut-lieu de la Mémoire , nous pensons à tous les civils, militaires et Harkis , assassinés ou disparus et nous les associons à cette cérémonie d' hommage à nos Victimes qui , le 26 Mars 1962 , sont tombées dans ce « massacre impardonnable pour la République » comme l' a reconnu le Président de la République le 2 6 janvier 2022 ."

Gestes Mémoriels

12 mai 2024 / Apposition d'une plaque rendant hommage aux victimes du 26 mars et et du 5 juillet 1962 au pied de la statue de Jeanne d'Arc, place de la Résistance à Caen



Intervention d'Yves SAINSOT
Président de l'ANFANOMA



La plaque



M. BRUNEAU, maire de Caen

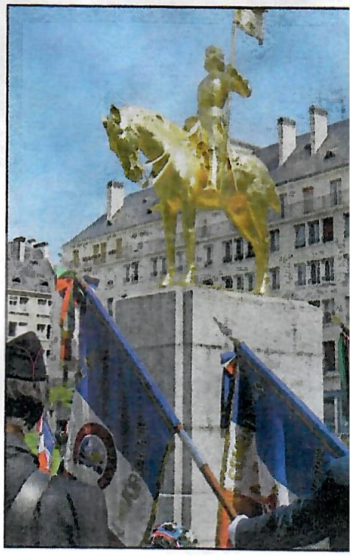
Caen « nous a pris dans ses bras »

C'est une première ! La ville de Caen (Calvados) a inauguré une plaque commémorant les événements tragiques des 26 mars 1962 à Alger et 5 juillet 1962 à Oran. Une reconnaissance de la tradition d'hospitalité de la ville normande, qui a accueilli de nombreux réfugiés d'Algérie après l'indépendance.



Dimanche 12 mai, à Caen, s'est tenue l'inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire des victimes du 26 mars 1962 à Alger et du 5 juillet 1962 à Oran. Ces deux événements ont marqué l'après-19 mars 1962. Pour rappel, le 26 mars, devant la grande poste de la rue d'Isly, l'armée française ouvre le feu sur des manifestants favorables à l'Algérie française. Le 5 juillet, le FLN massacre plusieurs centaines d'Européens à Oran. Deux associations ont pris ce combat mémoriel à bras le corps : l'Association des familles des victimes du 26 mars 1962 et l'Anfanoma. La plaque a été fixée sur le socle d'une statue de Jeanne d'Arc, autrefois installée devant la cathédrale d'Oran, récupérée après l'indépendance par les militaires du génie et les marins qui l'ont installé dès 1964 sur la place de la Résistance à Caen.

Des familles de victimes, des associations amies, de fidèles adhérents et sympathisants étaient présents. La plaque a été dévoilée, avant le dépôt de gerbes aux couleurs nationales. Yves Sainsot, président de l'Anfanoma, et Nicole Ferrandis, présidente de l'Association des familles et victimes du 26 mars, se sont félicités des échanges permis par cette inauguration. Nicole Ferrandis n'a pas caché son émotion à voir inaugurer la première plaque rendant hommage aux victimes de la rue d'Isly, dénonçant *« les si longues années de silence sur ce drame, trop longtemps occulté. »* De son côté, Yves Sainsot a rappelé le sort tragique des pieds-noirs, ces années de douleurs, de souffrances tenues secrètes, de traumatismes cachés... *« Je pense à ces jeunesses sacrifiées, à ces vieillesses perdues, à ces reconversions humiliantes, enfin à ce sentiment général d'abandon et d'ingratitude mais, plus grave encore, de mensonge et de trahison. »* Yves Sainsot a également évoqué l'angoisse des familles de disparus qui n'ont jamais pu comprendre ce qui était arrivé à leurs proches. ■ **Juliette Robbes**



© collection privée.

12

La Voix du Combattant juin-juillet 2024







Gestes Mémoriels

5 juillet 2024 / Mémorial de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie
Intervention de Colette DUCOS ADER, présidente du Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie
(Le discours de Jean Félix VALLAT est en page 3 du présent bulletin et fait office d'édito)



La sonnerie aux morts



Colette DUCOS ADER / JF VALLAT



Thierry LAURENT, Directeur de cabinet de Mme MIRALLES



Colette DUCOS ADER accompagnée d'enfants de disparus

Monsieur le Directeur de Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la MémoireM. le général Maury représentant Madame la Directrice Générale de l'ONAC VG Monsieur le représentant du Secours de France
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations de Rapatriés et de Harkis Messieurs les représentants de l'association des Soldats Disparus en Algérie Mesdames et Messieurs , Chers amis historiens
Chers amis, cher Yves Sainsot
Nous sommes en ce lieu pour nous recueillir et honorer la mémoire des victimes oranaises du 5 juillet 1962, ainsi que toutes les victimes de la guerre d'Algérie et de tous les enlevés portés disparus civils et militaires.
Après tant d'années écoulées nous pouvons encore nous interroger :
Que sont devenus nos disparus ? Comment sont-ils morts ? Dans quel lieu repose leur dépouille ? Parents et enfants sont toujours dans l'angoisse et l'incertitude.
Le droit de savoir ce qu'il est advenu de l'être cher est toujours sans réponse plus de 60 ans après la fin de la guerre d'Algérie.
C'est pourquoi le GRFDA , depuis sa création et pendant plus de 40 ans a essayé de faire reconnaître que les enlevés portés disparus avaient droit à un hommage . La situation a évolué en 2005 avec la loi du 25 février qui marque un tournant dans nos démarches et qui stipule dans son Article 2 :
« La Nation associe les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d' Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Evian, ainsi que les victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc, à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord ».
Nous obtiendrons en 2006 que cet article soit inscrit sur une plaque jouxtant les colonnes du Mémorial du Quai Branly. Un grand pas était fait, nous assistions-là, à la matérialisation de cette loi. Nous obtiendrons également en 2012 que les noms des disparus portés sur les listes établies par la Commission MIR pilotée par J.J. JORDI défilent sur ce Mémorial. Sur une idée du Secrétaire Général de la MAFA Fréderic Tavera nous avons décidé de mettre en place un Mémorial digital – lieu de mémoire virtuel dénommé « Graines de mémoire » – qui est mis en ligne aujourd'hui. C'est une grande fierté pour Jean Felix Vallat et moi-même d'avoir pu mener ce beau projet à son terme.
Je remercie ici toutes celles et ceux et tout particulièrement Monique Marcadal , qui se sont investis depuis de nombreux mois pour que ce Mémorial digital soit digne de ces victimes sans sépulture.
C'est une réalisation originale qui permettra aux familles de se recueillir là où elles résident. Le monde internet nous offre cette possibilité.
Mais notre combat ne doit pas s'arrêter-là ! Nous réclamons la création d'une banque ADN destinée à recueillir l'ADN des familles quand il est encore temps. Des oppositions existent mais nous continuons dans cette voie.
De même nous, rapatriés, nous continuons à réclamer le regroupement de nos archives qui ne nous sont pas accessibles, car elles sont confiées à un tiers archiveur. Cela n'est pas tolérable. Notre histoire risque d'être enfouie sous nos yeux. Je vous remercie encore chaleureusement d'être à nos côtés.

Gestes Mémoriels

5 juillet 2024 / OUVERTURE DU SITE "GRAINES DE MEMOIRE"



Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie
G.R.F.D.A

MAFA

Chers amis, chers adhérents

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture du site "Graines de Mémoire", fruit de la collaboration entre le GRFDA (Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie), la MAFA (Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord), et l'Association Soldis Algérie.

Cette initiative a pour vocation de mettre à l'honneur les victimes civiles et militaires français d'Algérie durant le conflit de la guerre d'Algérie, afin que leurs noms ne soient jamais oubliés. Site interactif, comprenant des documents certifiés par des institutions nationales et internationales, il met à disposition une plateforme innovante dédiée aux personnes disparues pour faire connaitre leur souffrance.

Avec "Graines de Mémoire", vous pouvez :

- Utiliser des outils de recherche par nom ou par ville
- Explorer une carte interactive des disparus
- Accéder à des ressources et documentations pour les familles
- Voir la liste de nos partenaires

Rendez-vous le 5 juillet, date commémorative du Massacre d'Oran, pour découvrir et honorer la mémoire de ces âmes disparues.

Colette DUCOS ADER, présidente du GRFDA,
Jean Félix VALLAT, président de la MAFA

Gestes Mémoriels

Conseils d'utilisation du site

Consultable sur ordinateur, tablette ou smartphone

Le site sera accessible le 5 juillet à 12 heures à l'adresse suivante :
www.grainesdememoire.org

Accès au site : à partir du navigateur de votre choix (edge, chrome, firefox……) tapez dans la barre de recherche : **www.grainesdemémoire.org**

Vous découvrez la carte de l'Algérie avec des points lumineux jaunes ou blancs

. Chaque lumière symbolise un disparu.

Les étoiles scintillent en jaune pour les disparus civils, en blanc pour les disparus militaires. Lorsque vous cliquez sur une étoile, la fiche du disparu s'ouvre et vous avez alors accès aux données que nous connaissons sur lui. N'hésitez pas à zoomer sur une étoile car la carte s'agrandira et vous découvrirez de nouvelles étoiles et donc de nouvelles fiches.

En cliquant en haut à droite, vous pouvez effectuer une recherche par nom ou par

ville Dans la section **MENU**, vous trouverez :

- *« La carte interactive »* : Pour faire une recherche par nom ou par ville
- *« Nous contacter » :* Vous pouvez poser vos questions
- *« Documentation » :* Toute la documentation et bibliographie *« A propos » :*

Des liens utiles pour en savoir plus

Sur la gauche de la carte, vous trouverez 2 commutateurs qui vous permettront d'accéder :

- Aux disparus civils,
- Aux disparus militaires.

(Si les 2 commutateurs sont poussés vers la droite vous visualiserez l'ensemble des disparus).

Vous pouvez également effectuer une recherche sous forme de liste, les civils sont inscrits en jaune et les militaires en blanc.

Nous restons à votre disposition pour vous guider dans votre navigation si vous en ressentez la nécessité.

Bonne navigation !





Vie des associations



Concours de nouvelles littéraires

Remise des prix au CDHA

1er prix Laura Seroin, dont la famille est originaire de Rio Salado, pour sa nouvelle « Pionnière »
2ème prix Jean-Paul Victory, pour sa nouvelle « Le coq de Jannou »
3ème prix Gilles Gatto , pour sa nouvelle « Un singulier destin »

Cette année 2023 , le G2T (Groupe de Travail sur la Transmission) a lancé la troisième édition du Concours de Nouvelles sur le thème des Légendes Familiales . Le 19 novembre 2023 a eu lieu la remise des prix au CDHA , présentée par Sophie Colliex , auteure franco -suisse . Elle aurait pu naître à Oran , mais elle est née à Vichy , à quelques jours près , l' année de l'indépendance de l'Algérie . C'est elle qui a piloté ce concours jugé par un jury composé de 10 membres et présidé par Cécile Bonnemaison , lauréate du concours 2022.

La cérémonie s'est déroulée en présence de l'invitée d'honneur , Amalia Escriva , auteure réalisatrice , fille de pionniers Pieds noirs également. Ce concours a fait suite à celui de 2022 qui avait pour sujet « Les objets déplacés ».
Sophie a remercié les 33 auteurs d'avoir ouvert leur album de famille : « C'est vrai que chaque histoire que nous avons découverte mériterait d'être retranscrite en scénario de film ; ce sont toutes des histoires d'épopée ».
Les 33 textes reçus ont été lus, appréciés et commentés en totale objectivité au cours de nombreux échanges et de séances parfois animées . Des textes dira Sophie « mêlant passion concentration et soin à la rédaction on sait qu' écrire ça prend du temps , ça convoque énormément de choses en chacun de nous , les souvenirs , les émotions . Donc merci d' avoir participé encore une fois. Nous en avons apprécié le style , la clarté , la conduite , les effets de style. Nous avons ressenti de l'émotion , découvert des événements inconnus et des êtres remarquables, intrépides , courageux , hauts en couleurs . Nous avons senti le souffle de la grande Histoire passer sur la terre qu 'ont foulée nos ancêtres sans oublier les mers tempétueuses qu 'ils traversèrent , cette terre de légende que nous avons en commun… »
Elle remercia le CDHA et son équipe de passionnés pour l'accueil, l'organisation et la mise en place de l' événement et d ' avoir réalisé le recueil des nouvelles qui est en vente.

Vous pouvez commander un exemplaire en suivant ce lien de paiement en ligne du CDHA:
https://www.payasso.fr/cdha/paiement
21€ (15€ + 6€ de frais d'envoi) .

Revendications de la MAFA

10 propositions de la MAFA envoyées aux candidats des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Mesdames et Messieurs les candidats

A la suite d'une dissolution inopinée, dans une ambiance tendue que les extrémistes du séparatisme attisent et dont certains d'entre eux contestent d'emblée les résultats qui pourtant seront le fruit de la démocratie, le peuple français va élire dans chacune des 577 circonscriptions législatives les représentants de la Nation.

Les enjeux sont tels que les attentes sectorielles peuvent paraître accessoires. En outre la dénégation systématique par les dé-coloniaux de l'Histoire même de la France dans les espaces ultra-marins et du croisement enrichissant des cultures et des populations tend à effacer les rapatriés de l'appartenance nationale. '

Il s'agit des femmes et des hommes qui partant de l'Europe se sont répandus sur les quatre autres continents et sont à l'origine d'une situation qu'aucun parti politique responsable ne critique : actuellement la France est la deuxième puissance maritime mondiale grâce à sa présence dans le Pacifique et l'Océan Indien que les peuples premiers ont accepté e, dans le cadre d'une légitime autonomie. Et ce même si en Nouvelle Calédonie la résorption insuffisante des inégalités sociales et le maximalisme de certains signataires des accords de Matignon en 1988 et de Nouméa en 1998 affaiblissent la portée des trois referendum d'autodétermination favorables au maintien dans la République.

Pourtant ces femmes et ces hommes amenés à se rapatrier en métropole à la suite de la volonté d'indépendance des habitants initiaux de territoires antérieurement placés dans la mouvance française sont regardés trop souvent comme des oppresseurs.

Même s'il est vrai que la colonisation française n'a pas toujours respecté les intérêts et la dignité des habitants premiers, elle n'a pas pratiqué l'extermination des populations d'origine comme en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle Zélande, le métissage par la violence en Amérique latine ou le développement séparé en Afrique du Sud.

La MAFA, qui représente une part importante des rapatriés et de leurs descendants, se tourne vers vous pour exposer les revendications ultimes de cette population, conformes au simple bon sens et à l'équité, et dont seuls les atermoiements des gouvernements successifs ont différé la mise en œuvre. Leur prise en considération achèverait le cycle douloureux du rapatriement et marquerait la réconciliation de la patrie avec des citoyens qui lui sont indéfectiblement attachés.

La présentation de ces revendications sera précédée d'un exposé sur le bilan chiffré du rapatriement, la situation économique et sociale dans la période suivant le rapatriement des français d'Algérie et le rôle de la francophonie dont les rapatriés sont les co-fondateurs. Elle sera suivie d'annexes utiles à la compréhension des questions posées..

Jean Félix VALLAT

Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

Nota Bene : les documents cités dans le dernier paragraphe de ce courrier n'ont pas été inclus dans le présent bulletin, nous les tenons à la disposition des lecteurs intéressés.

Revendications de la MAFA

Proposition n° 1 : Création d'une commémoration annuelle dédiée à l'existence des Français d'Algérie devenus des rapatriés et à leurs ascendants

Deux dates sont dédiées au souvenir des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie : 5 décembre (décret du 26 décembre 2003), 19 mars (loi du 6 décembre 2012).

La Nation rend hommage annuellement à des groupes humains traumatisés par la guerre d'Algérie : les harkis chaque 25 septembre , les « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie , les combats du Maroc et de la Tunisie , chaque 5 décembre, les rapatriés récusant la date du 19 mars.

Aucune cérémonie annuelle n'évoque la mémoire des français d'Algérie qui ont vécu pendant plusieurs générations sur une terre qui était aussi la leur malgré les lacunes de la présence française inévitables comme toute entreprise humaine.

Le professeur STORA a lui-même, dans son rapport pourtant peu favorable à l'œuvre ultra-marine de la France proposé de compléter le décret du 26 septembre 2003 instituant une journée d'hommage, chaque 5 décembre, aux morts pour la France pendant la décolonisation de l'Afrique du Nord. Un second alinéa à ce décret mentionnerait que cette journée s'adresse aussi aux français d'Algérie et à leurs ascendants présents sur cette terre pendant plusieurs générations.

Certes l'article 2 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés indique que la Nation associe les personnes rapatriées d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres et d'exactions durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de la Tunisie à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour le France en Afrique du Nord. Mais cette disposition ne prévoit pas que sera inclus dans cet hommage le rappel que des femmes et des hommes ont pris part à l' œuvre réalisée par la France dans les anciens départements d'Algérie et autres territoires antérieurement français . D'ailleurs le 5 décembre 2023 , la secrétaire d'Etat aux anciens combattants , chargée des rapatriés a évoqué en termes émouvants le sacrifice des combattants , le lourd tribut des harkis au conflit, les victimes du 26 mars 1962 à Alger , du 5 juillet à Oran ainsi que le déchirement du rapatriement . De plus, elle n'a pas fait allusion à l'histoire de la présence française en outre -mer . La MAFA souhaite que les forces politiques engagées dans les législatives 2024 soutiennent cette démarche mémorielle inspirée d'un élémentaire esprit de justice.





Revendications de la MAFA

Proposition n°2 : l'indemnisation des biens : corriger les injustices flagrantes dont ont été victimes certaines catégories de rapatriés et d'une façon générale procéder à un bilan critique des lois de contribution nationale à l'indemnisation

Les accords d'Evian (18 mars 1962) stipulaient , en leur article C.I.V . 12 : ***« l'Algérie assurera sans aucune discrimination une libre et paisible jouissance des droits patrimoniaux acquis sur son territoire avant l' autodétermination. Nul ne sera privé de ces droits sans indemnité équitable préalablement fixée »***

Ces accords n'ont pas été respectés.

De fait les terres agricoles de colonisation (2.666 .292 hectares) furent nationalisées par l'Algérie sans indemnisation dès 1963, les mines en 1966, les unités industrielles en 1968, les concessions pétrolières en 1971. Devant les carences de l'Algérie indépendante , l'Etat français a été amené par quatre lois successives (lois du 15 juillet 1970 , du 2 janvier 1978 , du 16 juillet 1987 , du 23 février 2005) à contribuer à l'indemnisation des biens spoliés à hauteur de 17,8 Mds d'€, valeur 2013 , soit 58 % de la valeur de ces biens (estimation ANIFOM). La réparation est donc notoirement insuffisante

Elle a en outre exclu de son champ d'application :

- les personnes morales à but non lucratif , notamment les sociétés de personnes . S'agissant des sociétés commerciales , elle ne sont pas indemnisables mais leurs dirigeants sociaux le sont en principe au prorata de leurs parts dans le capital
- les détenteurs de patrimoine pour la part qui dépasse 150.000 €,
- les personnes qui n'avaient pas la nationalité française au 1er juin 1970, ce qui élimine leurs enfants français.

Les rapatriés et leurs descendants sont soumis à un déni historique de justice : l'expropriant refuse d' indemniser et l'Etat français refuse de prendre en charge la réalité du préjudice subi par ses ressortissants

Les rapports entre la France et l'Algérie sont, en particulier , fondés sur les accords d'Evian. Dans un arrêt du 31 janvier 1969 (Morlay , req n° 68398), le Conseil d'Etat a jugé que ces accords constituaient un traité international .Nul n'ignore que les stipulations de cette convention n'ont pas été respectées par l' Algérie sur l' indemnisation des Français expropriés par le nouvel Etat souverain.

Ce constat est celui de l'Etat français lui-même.

.





Revendications de la MAFA

En premier lieu, le Président SARKOZY, s'est approprié l'avis du Conseil Economique et Social en date du 19 décembre 2007, qu'il avait saisi. Aux termes de cet avis, l'Algérie a transgressé les accords d'Evian et c'est avec elle qu' il convient de négocier puisque les lois françaises d'indemnisation , conçues comme une avance forfaitaire sur la réparation due par l' Etat expropriant, n'avaient compensé que 58 % des préjudices globaux selon l' administration elle-même.

En second lieu, Monsieur François HOLLANDE , lors de la campagne présidentielle de 2012 a prévu, s'il était élu , de confier à une commission composée des présidents de la commission des finances des deux assemblées et du 1er président de la Cour des comptes la mission de faire le bilan des lois françaises d'indemnisation et de proposer si le bilan le justifie des mesures assurant une réparation équitable . Elu Chef de l'Etat, le Président HOLLANDE a exploré la voie de la négociation avec le partenaire d'outre - Méditerranée dans le cadre de la déclaration franco - algérienne sur l' amitié et la coopération signée à Alger le 20 décembre 2012 par les deux chefs d'Etat concernés . Dans ce cadre , un comité inter-gouvernemental de haut niveau (CHIN) se réunit périodiquement et a confié à un groupe mixte le soin de régler la situation des Français expropriés par l'Algérie après l'indépendance . Ce partenariat a été renouvelé et amplifié par la déclaration d'Alger signée le 27 août 2022 par les présidents MACRON et TEBBOUNE.

Dans ce contexte, deux questions se posent :

- 1/ le bilan de ce groupe de travail , le nombre de dossiers qu'il a examiné et les modalités selon lesquelles les français concernés peuvent saisir de leur cas le gouvernement afin que ce dernier le présente au groupe de travail, les critères déterminant le montant de l'indemnisation accordée par l'Algérie. La nécessité d'un tel inventaire est d'autant plus indispensable que la 5ème session du CIHN les 9 et 10 octobre 2022 tenue à Alger n'a pas comporté de réunion du groupe de travail . En cas de carence de ce dispositif , le gouvernement doit, contrairement à sa pratique accorder sa protection diplomatique, par voie amiable ou contentieuse (Cour Internationale de Justice) afin que les expropriés puissent obtenir de l'Algérie une juste réparation conformément à l'avis précité du Conseil Economique et Social du 19 décembre 2007.

- 2/ l'éventualité de créer la commission suggérée par le candidat HOLLANDE aux élections présidentielles de 20 et destinée à évaluer la suffisance des lois françaises d'indemnisation.





Revendications de la MAFA

Proposition n° 3 : les enlevés civils et militaires portés disparus, le droit de savoir

Plus de 3.000 européens d'Algérie ont été enlevés par le FLN et son bras armé l'ALN, la majorité après le 19 mars 1962 , ce qui traduit la mauvaise foi du cosignataire des accords d'Evian . Sur ce nombre , après soustraction des personnes réapparues et de celles dont la mort est attestée, 1.700 sont introuvables et présumées décédées. 652 militaires ont connu le même sort tragique.

L'exercice légitime du droit de savoir a été clairement reconnu par l'article 24 de la Convention Internationale sur les disparitions forcées , adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 20 décembre 2006 et signé par 60 pays à Paris le 6 février 2007 . Ce texte , non rétroactif , peut néanmoins servir d'impulsion à l'action internationale et il fonde la demande des familles de pouvoir exercer le « droit de savoir ». La recherche des emplacements des dépouilles dans les fosses communes et les charniers doit être menée à bien . C'est pourquoi la MAFA demande que soit respecté le « droit de savoir » des familles et que soient recherchées activement les traces des disparus. Pour faciliter cet objectif , une banque ADN serait susceptible d'être créée , recueillant l'ADN auprès des familles des disparus pour le comparer avec celui issu des ossements éventuellement retrouvés en Algérie et les identifier. Cela se fait pour les soldats américains au VIETNAM . La MAFA et le Groupe de Recherche des Français d'Algérie (GRFDA) se tourne vers les candidats aux élections législatives afin qu'ils agissent pour, le moment venu, obtenir de l'Etat algérien son accord sur une démarche relevant de la simple humanité.

Le projet "GRAINES DE MEMOIRE ", élaboré en association avec le GRFDA et consistant à créer un site virtuel visualisant sur l'ensemble du territoire algérien les lieux où ont été perpétrés les enlèvements a obtenu l'accord et le financement du Ministère des Armées, de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie (FMGACMT), de la Fondation pour la recherche Historique sur l'Algérie (FRHA), de divers donateurs... Le site sera ouvert le 5 juillet 2024 simultanément au geste mémoriel du même jour honorant tous les civils, militaires et harkis portés disparus en Algérie organisé par la MAFA et le GRFDA devant les colonnes du Mémorial National de la guerre d'Algérie et des combats du Ma roc et de la Tunisie, quai Jacques CHIRAC, anciennement quai Branly. Le soutien de la nouvelle législature est sollicité pour la deuxième phase de financement du site (maintenance et évolution du site, communication...) ainsi que pour la banque ADN.





Revendications de la MAFA

Proposition n° 4 : levée de forclusion pour les demandes de pension de victimes civiles déposées par les pupilles de la Nation, victimes civiles de la guerre d'Algérie et éligibilité de l'ensemble des victimes civiles à la médaille de reconnaissance accordée aux victimes du terrorisme

L'article 15 de la loi n° 2023 -703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense a rétabli le droit à la pension de victimes civiles de la guerre d'Algérie au bénéfice des pupilles de la Nation ayant subi du fait d'actes de violences des dommages affectant leur santé en Algérie pendant cette guerre. Cette mesure vivement souhaitée par la MAFA et pour laquelle elle a multiplié les interventions a été amoindrie par une recevabilité limitée dans le temps , soit un dépôt des demandes dans les 6 mois suivant la publication de la loi, c'est à dire le 5 février 2024 au plus tard. Un tel délai dont on comprend mal la logique a tari de nombreuses demandes qui se sont élevées à une centaine démontrant l'existence d'un public potentiel éligible . La MAFA souhaite avec force l'abolition de cette forclusion en rappelant qu 'elle serait conforme au droit commun du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) indiquant dans son article L151-1 que *"les demandes de pensions sont recevables sans conditions de délai".*

Un autre souhait issu du même esprit d'équité est émis par la MAFA . Le décret du 12 juillet 2016 a porté création de la médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme dont celles de la guerre d'Algérie sont exclues "prorata temporis". En effet seules les personnes touchées par un attentat commis à compter du 1er janvier 1974 sont concernées . Cette discrimination frappant les victimes du terrorisme pendant le conflit algérien doit être supprimée en excluant les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à l'exécution d'attentats ou actes de violence ou ayant incité à les commettre.

Proposition n° 5 : entretenir les cimetières et les monuments aux morts en Algérie

Le devenir des 600 cimetières et des 400.000 tombes qui s'y trouvent est au cœur des préoccupations des rapatriés . Le financement du plan de remise en état doit être pérennisé et abondé pour correspondre aux besoins.

Le plan conduit par le Ministère des Affaires Etrangères depuis 2003 est articulé sur 3 axes : rénovation , entretien et regroupement . Il a permis d'ores et déjà de recenser 523 cimetières (453 chrétiens , 59 israélites , 11 mixtes), cette liste n'étant pas exhaustive.

212 cimetières ont été regroupés, 137 en cours de regroupement, 8 rénovés.

Depuis le lancement de l'opération , et jusqu'à l'exercie 2018, 4,6 millions d'euros ont été dépensés par l'Etat alors que le concours des collectivités territoriales s'élevait à un total de 350.000 €.
Cet effort budgétaire doit -être rétabli à un niveau suffisant , qui ne saurait être sérieusement discuté : la préservation de la mémoire de nombreux français d'Algérie qui y ont vécu et y sont inhumés est à ce prix.





Revendications de la MAFA

Proposition n° 6 : restitution des prélèvements opérés sur l'indemnisation : rouvrir les délais et accorder ces restitutions à tous les prélèvements qu'ils aient été opérés par l'ANIFOM ou par l'Agent Judiciaire du Trésor

Non seulement les lois françaises d'indemnisation ne couvraient qu'une partie du préjudice et éliminaient totalement de leur champ d'application certains patrimoines mais elles imposaient que le montant de l' indemnité soit amputé du remboursement des prêts de réinstallation garantis ou consentis par l'Etat destinés à financer la reconversion des exilés en métropole.

L'article 12 de la loi n°2005 -138 du 23 février 2005 a supprimé cette anomalie en prévoyant que les prélèvements sur l'indemnité seraient remboursés à ceux qui les avaient supportés.

Deux circonstances ont privé d'une grande partie de sa portée cette réforme bienvenue :

- le paragraphe V de l'article 12 de la loi prévoyant que "les demandes de restitution peuvent être présentées jusqu'au 31 décembre 2008" seulement

- l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre -Mer chargée d'accorder les restitutions a amoindri le sens de la loi en en éliminant du bénéfice de la mesure les héritiers des "ponctionnés " et les prélèvements sur indemnisation effectués par le ministère des finances (agent judiciaire du Trésor).

I - Une forclusion pointilleuse des demandes de restitution

Les pouvoirs publics ont une tendance constante à enfermer dans des délais intenables les mesures de solidarité en faveur des rapatriés . L'écoulement du temps dû à la tardiveté des mesures a pour conséquence de compliquer la constitution des dossiers par leur bénéficiaires potentiels . Par exemple le décret 99-469 du 4 juin 1999 relatif au désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée contraignait les demandeurs à déposer leurs dossiers l e 31 juillet 1999 au plus tard, contraignant le législateur à reporter ce délai au 28 février 2002 (article 77 de la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002-73 de modernisation sociale).

S'agissant de la restitution des prélèvements , la difficulté pour les rapatriés était de retrouver les titres d'indemnisation sur lesquels figuraient les prélèvements , documents datant de plus de 30 ans , recherche encore plus difficile lorsque le demandeur était l'ayant-droit de l'indemnisé.

Le bilan des restitutions décidées par l'article 12 de la loi du 25 février 2005 a été établi dans un rapport de la mission interministérielle aux rapatriés (MIR) de 2013. La dépense afférente constatée est de 166 M€ alors que l'évaluation faite par l'ANIFOM et reprise dans le rapport au Premier Ministre de M. DIEFENBACHER , député du Lot et Garonne , parlementaire en mission en date de septembre 2003, se chiffre à 311 M€. La perte en ligne est consécutive à une forclusion prématurée et à la surcharge de travail de l'ANIFOM due à des réductions drastiques de ses effectifs préfigurant sa disparition le 31 décembre 2013 et ne permettant pas aux agents de cet établissement public de guider les rapatriés dans la confection de leurs dossiers de demande.





Revendications de la MAFA

Dès lors un délai complémentaire raisonnable doit être accordé par une disposition législative modifiant le V de l'article 12 de la loi du 23 février 2005 et permettant une présentation des demandes de restitution dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la disposition législative souhaitée

II - Une restitution appliquée incorrectement par l'administration au détriment d'une partie des bénéficiaires.

Comme précisé plus haut, l'article 12 de la loi 2005 -158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés a prévu de restituer au bénéficiaire des lois d'indemnisation les prélèvements réduisant cette dernière du montant des prêts de réinstallation qui leur avaient été accordé à eux ou à leurs ascendants décédés.

Ces prélèvements étaient prévus par deux lois d'indemnisation : l'article 46 de la loi 70-632 du 15 juillet 1970 et l'article 3 de la loi 78-1 du 2 janvier 1978.

L'administration chargée de verser les restitutions , en l'occurrence l'Agence Nationale pour l ' Indemnisation des Français d'Outre -Mer (ANIFOM), a exclu du remboursement des prélèvements ceux effectués non par elle mais par l'Agent judiciaire du Trésor . Elle a également refusé de restituer les prélèvements aux enfants de rapatriés qui avaient hérité de leurs ascendants l'actif (droit à l' indemnisation) et le passif (remboursement des prêts de réinstallation). Elle a justifié sa position en estimant que les prélèvements ne pouvaient être imputés sur l'indemnisation qu 'à raison des prêts souscrits personnellement par le demandeur.

Le Conseil d'Etat dans un arrêt du 10 juin 2013 statuant sur la requête d'un rapatrié à qui l' ANIFOM avait refusé le remboursement des prélèvements parce qu 'effectué par l'Agent Judiciaire du Trésor , a annulé la décision de l'administration . Il a jugé que devaient être restitué tout prélèvement dont la base légale était l'article 46 de loi du 15 juillet 1970 ou l' article 3 de la loi du 3 janvier 1978 , que l'auteur du prélèvement soit l'ANIFOM ou le Trésor public (Agent Judiciaire du Trésor …). Le même arrêt a également censuré la décision de l' ANIFOM limitant le droit à restitution à ceux qui avaient souscrit les prêts de réinstallation à l'exclusion des descendants et héritiers des bénéficiaires des dits prêts . Pour le Conseil d'Etat les règles de succession normales doivent s'appliquer . L'indemnisation comme la restitution doivent bénéficier l'une et l'autre à la personne dépossédée ou à ses héritiers.

L 'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONCVG) à qui ont été dévolues les compétences de l'ANIFOM a accédé à la demande de la MAFA de réexaminer toutes les décisions ayant rejeté à tort les demandes de restitution sous prétexte que ce n'était pas l' ANIFOM qui avait réalisé les prélèvements représentatifs des prêts de réinstallation ou que le seul bénéficiaire ayant obtenu un prêt était éligible à la restitution et non ses héritiers.

La MAFA émet le voeu que la future législature encourage l'ONAC-VG à mener à bien ce ré -examen des dossiers écartés à tort.





Revendications de la MAFA

Proposition n° 7 : solder définitivement les dossiers des rapatriés en situation de détresse sociale

Une cinquantaine de rapatriés réinstallés dans une profession non salariée (agriculteurs , artisans , commerçants ...), devenus âgés, n'ont pu faire face à leur passif professionnel et font souvent l'objet de procédures collectives pouvant impliquer la mise en vente de leur toit familial pour résorber leurs dettes .

La MAFA avec l'accord de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC - VG), compétent pour les mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés (article L611-5 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre - CPMIVG) présente, expertise et défend auprès de cet établissement public les dossiers des sur-endettés concernés.

Les demandes des rapatriés se situent dans le contexte réglementaire suivant :
- Les dossiers de secours exceptionnel s visant à la préservation du toit familial pour les bénéficiaires de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et la réinstallation des français d'outre-mer et dans les conditions fixées par l'article 41 -1 du décret n° 62 -261 du 10 mars 1962 , créé par le décret n° 2007 -98 du 23 mars 2007 (rapatriés réinstallés dans une profession non salariée n'ayant pas bénéficié d'aide au désendettement) et par l' article 9 , deuxième alinéa , du décret n° 99 -423 du 9 mars 2003 (rapatriés ayant bénéficié d'une aide au désendettement).

Néanmoins ce dispositif n'est pas toujours appliqué par les mandataires de justice gérant les procédures collectives , en particulier des liquidations de biens. Ils estiment que que l'aide de l'Etat contribuant à l'apurement du passif est la bienvenue mais ne peut empêcher la vente du toit familial qui fait partie de l'actif à réaliser pour désintéresser les créanciers et ne saurait rester , en conséquence , la propriété du rapatrié débiteur . Pourtant la préservation de la résidence principale du sur-endetté relève de la volonté du législateur qui a octroyé les secours exceptionnels en cause en vertu du 3ème alinéa de l'article 1er de la loi du 26 décembre 1961 susvisé e. Les articles 41 et 41-1 du décret du 10 mars 1962 précité , pris sur habilitation de la loi de décembre 1961 , délimitent le champ des secours exceptionnels.

- Les dossiers de secours exceptionnels pour répondre à des situations qui n'auraient pas été prévues par les textes ou qui présenteraient un caractère particulier de gravité ou d'urgence, conformément à l'article 41 du décret n° 62- 261 du 10 mars 1962 relatif aux mesures pour l'accueil et le reclassement professionnel et social des bénéficiaires de la loi du 26 décembre 1961 . Ces secours sont susceptibles d'être accordés notamment aux personnes en situation de détresse sociale n'ayant pas bénéficié d'aide au désendettement ou pour lesquelles l'aide accordée était manifestement inapte à redresser durablement leur situation.





Revendications de la MAFA

La MAFA souhaite l'appui des législateurs de 2024 pour promouvoir une clarification des textes autorisant le maintien du toit familial , avec l'aide de l'Etat , au bénéfice des rapatriés âgés et malmenés par la décolonisation , au besoin par une adjonction à l'article L526-1 du Code de Commerce qui définit l'insaisissabilité de la résidence principale . Elle réclame également le mai ntien en 2025 et 2026 d'une dotation budgétaire dédiée de 600.000 €

Proposition n° 8 : une administration participative dédiée aux rapatriés avec leur présence au conseil d'administration de l'ONAC-VG

Il résulte des dispositions des articles L611-3 et L611-5 du Code des Pensions Militaires et des Victimes de Guerre (CPMIVG) que l'ONAC-VG a une double spécialité législative : les anciens combattants et victimes de guerre d'une part, les rapatriés d'autre part.

En vertu du second de ces articles, l'ONAC-VG, en concertation avec les associations de rapatriés, prépare et met en oeuvre les mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés et des anciens membres des forces supplétives et assimilées.

Or, malgré les demandes multiples de la MAFA, les pouvoirs publics ont refusé toute représentation des rapatriés dans le conseil d'administration de l'ONAC-VG en prétendant "contra legem" que cet établissement public n'avait pas pour spécialité les mesures en faveur des anciens combattants et victimes de guerre.

Proposition n° 9: regrouper les archives des rapatriés en un seul lieu géographique donnant toute garantie de conservation et permettant leur consultation

Les archives spécifiques aux rapatriés sont constituées de deux fonds principaux constitués par les administrations en charge des rapatriés : celui établi par l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre Mer (ANIFOM) établissant les patrimoines spoliés des Français d'Algérie , du Maroc et de la Tunisie et celui des dossiers de rapatriement établi par le Bureau Central des Rapatriés.
Ces deux fonds sont actuellement entreposés chez des tiers prestataires et de ce fait difficilement consultables.
Il est d'utilité publique d'accueillir ces fonds dans un lieu unique donnant toute garantie de conservation dans le temps et de consultation par les intéressés, les historiens et les chercheurs.
Grâce aux actions conjointes de la MAFA , du GRFDA , et d'associations amies , cette urgence a été reconnue par les pouvoirs publics. La secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la mémoire, chargée des rapatriés, par un courrier du 1er mars 2023 nous a informés que le ministère des armées serait responsable d'un service public d'archives dédié aux rapatriés dépendant du Service Historique de la Défense . Cette opération serait intégrée dans la modernisation du schéma directeur imm obilier inscrit dans la programmation militaire 2024-2030 publiée le 2 août 2023.





Revendications de la MAFA

Depuis aucune information n'a été donnée sur l'état d'avancement de ce projet, suscitant l'inquiétude des exilés des anciens départements français d'Algérie pour qui l'accès aux archives présente non seulement un intérêt mémoriel majeur mais aussi peut être utile à la constitution de dossiers nécessaires pour bénéficier des mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés relevant de la compétence de l' ONAC-VG.

Dans le cadre du contrôle parlementaire de l'application des lois, la vigilance des futurs députés est sollicitée à ce sujet.

Proposition n° 10 : Inscrire les noms des rapatriés reconnus "Morts pour la France " sur le monument aux morts de leur ville ou village de rapatriement à la demande de leur famille

L'article L515 -1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoit que *"lorsque la mention " Mort pour la France " a été portée sur l'acte de décès dans les conditions prévues au chapitre Ier du présent titre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou du lieu d'inhumation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire . La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires , les élus nationaux , les élus locaux , l'Office national des combattants et des victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services territoriaux ou des associations ayant intérêt à agir"*

Or ce texte est inapplicable aux disparus « Morts pour la France » dont les noms , pourtant , figurent sur les colonnes du monument du quai Branly . En effet , même si les intéressés sont nés dans un territoire alors français , tant leur commune de naissance que leur dernier domicile avant leur mort ou leur disparition sont situés actuellement dans un Etat étranger.

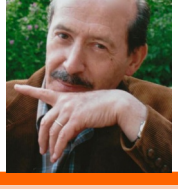
Se basant sur l'écriture littérale de l'article L515 -1 du CPMIVG , plusieurs maires ont refusé l' inscription d' un disparu « Mort pour la France » sur le monument aux morts d 'une commune française de résidence de descendants de ce disparu . La modification , par voie législative , de l' article L515 -1 est seule en mesure de mettre un terme à l'inique exclusion des disparus de la guerre d 'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie d'une disposition mémorielle essentielle.

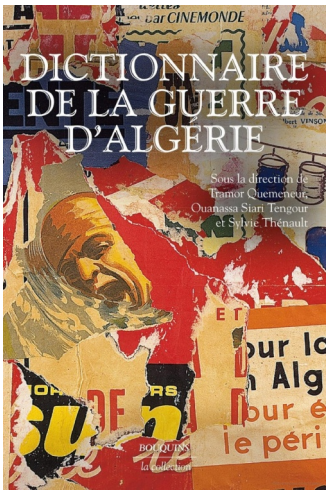
L'article L515 -1 a été modifié récemment par l'article 19 de la loi de programmation militaire du 1er août 2023 en ajoutant "le lieu d'inhumation " comme site possible du monument aux morts comportant la mention " Mort pour la France ". Cette mesure heureuse , démontrant la mutabilité du texte , est douloureusement inadaptée aux rapatriés . Par suite , la MAFA persiste avec force à solliciter des futurs députés la modification en cause permettant l'inscription sur le monument commémoratif de la commune de résidence de la famille du disparu.





L'opinion de Jean MONNERET







Un soldat de l'armée française dans le quartier Saint-Eugène à Oran , le 28 avril 1962 © Horst Faas/SIPA

L'entrée sur le 5 juillet 1962 à Oran du Dictionnaire de la guerre d' Algérie (Éditions Bouquins, 2023) est problématique.

Le Dictionnaire de la Guerre D'Algérie que nous offrent Tramor Quemeneur et Sylvie Thénault est un opus très pondéreux qu 'une longue étude pourra seule permettre d' évaluer correctement . En attendant , je me penche ici sur l'entrée de ce dictionnaire , traitant du 5 juillet 1962 , confiée à un archiviste algérien , Fouad Soufi . Un mot sur ce personnage que je connais peu ; sa réputation , y compris parmi nos compatriotes , est celle d'un homme bienveillant et peu dogmatique . Il n'en demeure pas moins qu'il fut erroné de lui confier cette tâche. Il est fonctionnaire du gouvernement algérien et il est très légitime de s' interroger sur sa liberté de manœuvre.

Voici plusieurs années en effet que certains historiens français veulent nous faire croire que le point de vue de nos confrères d'Outre -Méditerranée est important , voire indispensable . Comme si l' Algérie était une démocratie attitrée , patentée et certifiée . Ce n'est évidemment pas le cas et rares sont les intellectuels algériens , vivant en Algérie , qui peuvent s'affranchir , sans de gros risques , de la doxa officielle et de la réécriture d' État de l'Histoire . Car , pour les bureaucrates qui dirigent ce pays , il y a une version officielle du 5 juillet à Oran : il n'y a pas eu de massacre . Militaires algériens , ATO et militants du FLN n'avaient que le souci d'organiser correctement le référendum d' Indépendance et de célébrer ensuite.

On retrouvera tous ces points dans l'entrée concernée , aux pages 253 , 254 , 255 et 256 du dictionnaire . Tout au plus l'auteur concède -t-il qu 'il y eut « des massacres » d' Européens touchants ceux qui habitaient Eckmühl, le Petit-Lac et Victor-Hugo.

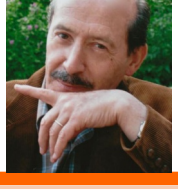
Ces deux dernières zones comptant peu d'habitants pieds -noirs , surtout à cette époque , ceci revient à minimiser les faits . Selon l'auteur , « rien dans le passé immédiat ne permettait d'envisager un tel drame » (sic). Nous pensons , quant à nous, que beaucoup de choses permettaient au contraire de le redouter [1]. Nous renvoyons pour cela à nos ouvrages dont La Phase Finale de la Guerre d'Algérie . Car, il faut d'ores et déjà signaler la faiblesse fondamentale des pages susmentionnées.

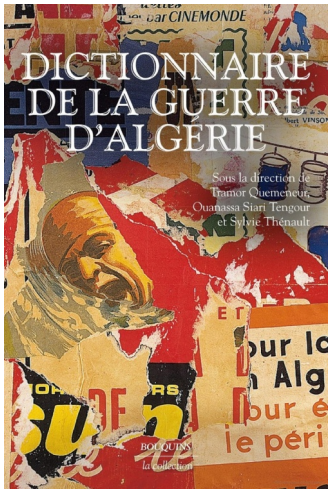
Les résultats des travaux effectués depuis 60 ans par des historiens français sont " oubliés". Sans vergogne . Guy Pervillé , Guillaume Zeller manquent à l'appel . Le film de Georges -Marc Benamou n'est pas évoqué . Jean-Jacques Jordi figure en tête des oubliés de marque . Lui , qui a patiemment travaillé sur les listes de disparus , les a minutieusement vérifiées , contrôlées et complétées , est aujourd 'hui en mesure de présenter une liste précise de victimes dont la majorité est constituée de gens toujours portés disparus.

Mais voilà : le gouvernement algérien a récusé les travaux de Jordi . Il l'a même traité de " révisionniste" ou de quelque chose d'approchant. Exeunt donc Jordi et ses chiffres.

On ne s'étonnera guère qu 'il soit totalement absent de l'article précité . Ce texte se termine d' ailleurs de façon ahurissante . Selon l'auteur , « l'absence de nombreuses archives contribue à entretenir le silence à ce sujet ». On nous permettra d'ajouter : la censure algérienne aussi.

L'opinion de Jean MONNERET





Quelles sont donc ces archives dont le manque empêcherait encore de conclure et d' échapper aux chiffres contradictoires ? Celles de l'Association des Familles de Disparus (de M. Domard devenue plus tard l'ADDFA [2]), celles de l'Association de Sauvegarde de René Soyer [3], celles de la sous-délégation de la Croix-Rouge d'une part ; celles d'autre part, de l' Association du Comité Provisoire de liaison population / autorités administratives , celles de l'ALN et celles de la Commission Mixte de Réconciliation.

Concernant les trois premiers groupes d'archives, il s'agit de documents français ou suisses , consultables . Les trois derniers ne le sont pas, mais il s'agit d'archives algériennes . Nous attendons par conséquent que la partie algérienne les ouvre . Avec intérêt et sérénité. _____

[1] Mme Thénault semble d'ailleurs le penser . N'a-telle pas écrit :" … crainte et défiance créant les conditions d'un embrasement à l'heure des engagements radicalisés ." Histoire de la guerre d'Indépendance algérienne page 256.

[2] L'ADDFA (l'Association de Défense des Droits des Français d'Algérie) fut créée et animée par cette personne , entre autres . Ses listes furent récupérées et sont aujourd 'hui détenues par le GRFDA : Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie dont la présidente est Mme Ducos-Ader.

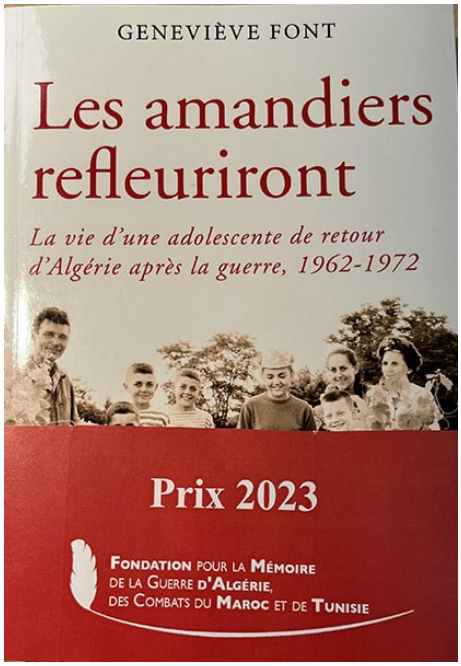
[3] Nous avons recueilli le témoignage d'une collaboratrice directe de René Soyer. Il est au CDHA : Centre de Documentation Historique sur l'Algérie à Aix . D'autres archives de M. Soyer sont au SHD : Service Historique de la Défense à Vincennes.

Jean Monneret est un historien (docteur) et essayiste français, spécialiste de l'Algérie. Né le 28 novembre 1939 à Maison- Carrée, il a écrit de nombreux ouvrages et articles sur la guerre d'Algérie, principalement sur la période méconnue qui suit le cessez-le-feu du 19 mars 1962.

Ses principaux ouvrages : ***Histoire cachée du Parti communiste algérien : de l'Étoile nord-africaine à la bataille d' Alger***, Via Romana, 170 p., 2016 (ISBN 978-2-37271-050-3) / ***Camus et le terrorisme***, Paris, Éditions Michalon, 2013, 192 p. (ISBN 978 2 84186 709 7) / ***La Phase finale de la guerre d'Algérie***, Paris/Montréal (Québec)/Budapest etc., L'Harmattan, 2010, 410 p. (ISBN 978-2-296-10337-5) / **Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars 1962 à Alger**, Paris, L'Harmattan, 2009, 160 p. (ISBN 978-2-296-08184-0) / **La Guerre d'Algérie en trente-cinq questions**, Paris, L'Harmattan, 2008, 170 p. (ISBN 978-2- 296-05414-1) / **La Tragédie dissimulée : Oran, 5 juillet 1962**, Paris, Michalon, 2006, 220 p. (ISBN 978-2-84186-308-2), Prix Norbert CEPI / **Le Livre blanc de l'armée française en Algérie**, Contretemps, 2002, 208 p. (ISBN 978-2-911792-23-6) (ouvrage collectif) / **La Phase finale de la guerre d' Algérie**, Paris/Montréal (Québec)/Budapest etc., L'Harmattan, 2001, 400 p . (ISBN 2-7475-0043-8 / **Le Pataouète : dictionnaire de la langue populaire d'Algérie et d'Afrique du Nord**, Calvisson, Gandini, 1994, 248 p . (ISBN 2- 906431-11-7) (ouvrage collectif)

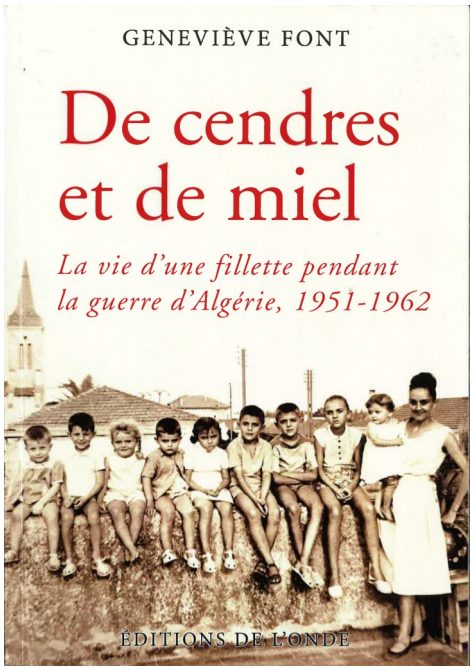
La Rubrique culturelle de Maïa Alonso





Les amandiers refleuriront , La vie d'une adolescente de retour d'Algérie après la guerre, 1962-1972 - Geneviève Font, L'Onde Editions, 2022 – 17€
Prix 2023 de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie (FM-GACMT).

De tous les handicaps possibles , la famille Pons en cumule un nombre important : Rapatriée d'Algérie , meurtrie dans son âme par la guerre , dépourvue de ressources matérielles... Elle échoue dans le vignoble bordelais. Pour cette famille survivre dans leur ferme et alimenter ses nombreux enfants se révèlent être un défi , d'autant qu'elle est menée par un père traumatisé lors de la guerre d'Algérie et qui vit sous l'emprise de l'alcool. Élisabeth, l'aînée, convie le lecteur à suivre son adolescence comme elle a pu en faire les confidences à son psychanalyste, le Docteur Heymann. C'est une vie d' embûches et de souffrances qu'elle livre, car à l'indigence s'ajoute l' humiliation d'être pauvre. La pauvreté fait honte, l'identité pied-noir, incomprise, doit être refoulée, tout comme les traumatismes qui hante ses nuits. Pourtant Élisabeth guidée par une force de vie peu commune trouve son énergie au travers de la communion avec la nature qui régénère, soigne, élève, et peut même mener à la grâce. Sans fard, l'auteur décrit avec justesse et humanité la difficile adaptation d'une famille de rapatriés d' Algérie qui doit s 'accommoder avec toutes ses blessures à un environnement qu'elle ne maitrise pas et des conditions de vie nouvelles où la précarité est leur lot. Une belle leçon de résilience car l'espoir reste toujours présent.
Cet ouvrage est la suite du premier opus :



De cendres et de miel, la vie d'une fillette pendant la guerre d'Algérie, même éditeur . 2020, 17€

Biographie :

Geneviève Font, enfant, vécut en Algérie dans une petite bourgade non loin d' Oran. C'était l'Algérie de l'après-guerre, celle des années 1950-1960. Cette enfance fut merveilleuse par certains aspects, l'enfance bénie des années cinquante. La mémoire vive de l'auteur, habitée de sensations, d'émotions et de senteurs, restitue la beauté des lieux, la vie des Français d'Algérie, les relations entre les communautés, les amitiés, le frissonnement de la vie dans les jeux de l'enfance.
Mais la guerre vient jeter à bas cette douce construction. Ainsi l'attaque de la maison familiale, déchirée par les explosions, montre cette violence démesurée, car vécue par une enfant. Elle est traduite littérairement par une scène d' anthologie et permet de comprendre l'épouvante que la guerre suscite chez l'enfant . Ce témoignage, capital par la fraîcheur de la restitution narrative, donne un éclairage historique trop rare sur la vie des Français d' Algérie.

La Rubrique culturelle de Maïa Alonso





Ce recueil d'écrits au fil des ans, retrouvés , choisis , rassemblés , va vous permettre , si vous savez lire entre les lignes , de découvrir l'écrivain à fleur de peau qui se cache derrière l'apparente légèreté de ses vagabondages ou la gravité plus marquée de ses amours mortes.

Lisez sans retenue et consommez sans modération . C'est après , quand vous aurez refermé le livre, que vous comprendrez ce qui a guidé Maïa Alonso dans le choix de ce qu'elle vous propose … car il y a un fil conducteur … (Danièle Strazza)

Maïa Alonso est née en Algérie . La petite fille heureuse qui courait après le vent dans l'éblouissante lumière de son Bled a fait place à une adolescente solitaire , révoltée par la déchirure de l'exil . L'écriture sera son refuge . Encouragée par l' écrivain Gil Jouanard qui signe la préface de son premier livre, elle se tourne assez tard vers l'édition , en 2013 . Elle a publié depuis sept romans . Elle vit désormais dans le Gers où, correspondante de La Dépêche du Midi, elle allie ses deux passions : l'écriture et les rencontres humaines.

Auteure de 7 romans, dont 2 primés, Maïa Alonso a reçu la Médaille d'argent de la Société académique des Arts , des Sciences et des Lettres en octobre 2022 pour l' ensemble de ses livres.



Dans **"Le carnet d'Orannie ou la cuisine instinctive "** Annie Diaz Aracil célèbre la richesse culinaire de sa famille en montrant comment la cuisine transcende les générations et les cultures. Ce livre autoédité de 120 pages, disponible pour 25 € (+ 7 € de frais d'envoi), met en lumière l'évolution d' une cuisine unique , qui fusionne les traditions du pays d'origine avec les influences locales pour créer un patrimoine culinaire unique . Annie Diaz Aracil partage ses souvenirs d'enfance marqués par des épices comme le girofle , la muscade , le piment , et la cannelle , qui ont façonné sa cuisine instinctive, transmise sans recettes écrites.

Elle insiste sur l'importance de transmettre ce patrimoine culinaire et culturel à ses enfants et aux générations futures. Le livre ne se limite pas à la cuisine ; il offre aussi un aperçu de l'histoire de l'Algérie , de la colonisation en 1830 à l'indépendance en 1962, évoquant le vivre-ensemble des communautés , l'identité pied-noir , et des événements marquants comme la Deuxième Guerre mondiale.

Outre ces récits , l'ouvrage présente 48 recettes familiales illustrant la diversité culinaire , comme la tarte à la frita , l'Esquixada de morue , la salade juive et les poivrons farcis.

Née en 1945 à Perrégaux en Algérie française , Annie Diaz Aracil a commencé à écrire dans les années 1950 et a publié plusieurs ouvrages , remportant notamment un prix littéraire en 2015 pour *Mes ancêtres espagnols*.Elle a également publié *Carnets de poésie* (2019) et *Algérie ou la page arrachée*

La Rubrique culturelle de Maïa Alonso





Le recueil de poèmes de Patrice Guirao , intitulé "Je ne ferai pas la route 66", est publié par les éditions Au vent des îles à Tahiti . Composé de 66 poèmes , chaque texte est enrichi par des collages surréalistes créés par l'artiste Hubert Carré . Ce livre invite le lecteur à un voyage poétique au - delà des limites du quotidien , avec une approche ludique et philosophique. Les auteurs ont conçu leur œuvre comme un parc d'attractions pour l'esprit , proposant des expériences littéraires et visuelles qui incitent à la réflexion et à l'évasion.

L'œuvre de Guirao est décrite comme une exploration poétique qui évite les chemins tracés, préférant des voies singulières qui évoquent des rêves éveillés et des pensées déconstruites . Les poèmes abordent des thèmes variés tels que les voyages intérieurs , les non - dits , et les émotions inexprimées . Guirao , connu pour sa maîtrise des mots à travers divers genres littéraires , offre ici une pirouette stylistique qui s'inscrit dans son parcours créatif . Malgré une vie riche en voyages , l'auteur avoue ne pas avoir parcouru la célèbre route 66, mais il nous guide à travers ses propres territoires imaginaires.

Les illustrations de Carré complètent parfaitement les poèmes , jouant sur les contrastes entre textes et images pour créer des univers à la fois décalés et ironiques . En transgressant les conventions artistiques , Carré ajoute une dimension visuelle qui enrichit l'expérience de lecture . *Je ne ferai pas la route 66* se présente comme un ouvrage précieux , à offrir ou à découvrir , où chaque page offre une nouvelle pépite de créativité littéraire et artistique . Ce livre est une célébration de l'imaginaire , des voyages intérieurs et de l'art de la poésie.



Pendant la guerre d'Algérie , le préfet Jean - Marie Robert a été l'un des premiers hommes d'Etat à dénoncer les tortures ainsi que le sort réservé aux réfugiés, alertant notamment les autorités françaises sur le massacre de 100 .000 harkis par le FLN . En 2017 , son fils retrouve ses archives sur lesquelles il s'appuie pour rédiger ce journal au nom de son père.

Après 1962, le haut fonctionnaire continua à agir dans l'ombre et venir au secours des familles de harkis , abandonnées dans leur pays ou parquées dans les camps insalubres de Rivesaltes et du Larzac . Il fut le premier à alerter les autorités françaises sur le massacre de 100 000 harkis par le FLN.

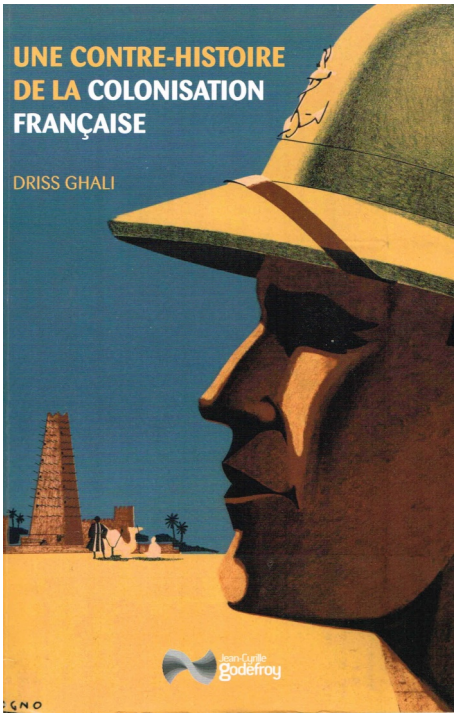
Le journal d'un pacificateur est donc une contribution importante à l'Histoire. À partir de documents inédits et de centaines de lettres retrouvé par son fils en 2017, il nous montre ce qui se joue dans les coulisses de l'État entre 1959 et 1976.





La Rubrique culturelle de Maïa Alonso





Driss Ghali : Une contre-histoire de la colonisation française, Jean-Cyrille Godefroy 2023 : un pamphlet contre les apôtres de la mauvaise foi

Critique du livre par Wolf ABBES, gérant des éditions ATLANTIS

L'auteur cherche à remettre en question le récit dominant de la colonisation en offrant un contrepoint provocateur aux discours traditionnels. Il critique ce qu'il considère comme une tendance à la repentance, encouragée par des "lobbies puissants" et des "apôtres de la mauvaise foi" qui imposent un devoir de mémoire empreint de culpabilité. Selon lui, la colonisation n'est pas une invention française, mais un "péché originel de l'humanité", affirmant que la conquête et la domination ont été des pratiques universelles tout au long de l'histoire.

L'auteur s'attaque au mythe du "bon sauvage", dépeignant le Maghreb précolonial comme une région chaotique et violente, marquée par des pratiques barbares comme la traite négrière arabo-berbère. Il argue que l'arrivée des Français a apporté une certaine forme de civilisation à une société qu'il jugeait "misérable", en mettant en lumière les problèmes internes tels que l'oppression des femmes et les rivalités tribales. Il soutient ainsi que la colonisation a eu des effets bénéfiques.

Cependant, l'auteur ne parvient pas à éviter les contradictions. Tout en critiquant la vision européenne des indigènes, il se moque de l'apartheid éducatif en Algérie, reconnaissant que les musulmans refusaient souvent l'éducation européenne pour des raisons culturelles et économiques. Il admet également les difficultés logistiques d'éduquer une population croissante, tout en blâmant les Français pour leur incapacité à scolariser massivement les Algériens.

La critique souligne également un manque de rigueur historique dans l'analyse de l'auteur, qui tend à amalgamer l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sans tenir compte des spécificités historiques de chaque pays. Son approche simpliste et ses généralisations risquent de donner une vision biaisée de l'histoire coloniale. En dépit de son souhait de fournir une synthèse dépassionnée, l'auteur cite un nombre limité d'historiens, ce qui affaiblit la crédibilité de son analyse.

Malgré ces faiblesses, le livre suscite le débat et la réflexion. L'auteur remet en question les discours repentants et défend la mémoire des Pieds-Noirs, souvent négligés dans les discussions historiques. Son pamphlet, bien que polémique, incite à une discussion renouvelée sur un passé complexe et controversé.





Nécrologie

Geneviève de Ternant



Une grande dame nous a quitté

Geneviève de Ternant, nom de plume de Jeanne Vincent, grande journaliste et historienne, est décédée. Ses obsèques se sont tenues le 6 septembre de l'année d ernière à Nice.
Née à Oran, elle fut la première à révéler et expliquer le massacre du 5 juillet 1962 à Oran, où un millier de Pieds-Noirs furent atrocement assassinés.
Après des études à Oran et à la Faculté d'Alger, elle dirigea des affaires commerciales à Oran puis à Nice pendant vingt ans, sans jamais cesser d'écrire. Lauréate de nombreux prix littéraires, dont la Médaille d'argent d'Arts-Sciences-Lettres et un prix de l'Académie Française pour son recueil "Poèmes dans la tourmente" elle a également publié "Passe-Muscade" et co-écrit avec Henriette PARIENTE "L'Histoire de la cuisine française".

En 1980, elle prit la direction de "L'Écho de l'Oranie", qui devint le journal le plus diffusé dans le milieu pied-noir, atteignant 22 000 abonnés. Sous sa direction, elle mena une vaste enquête sur le massacre d'Oran, aboutissant à la publication de "L'Agonie d'Oran", éditions GANDINI, en trois tomes.

Après avoir quitté la direction du journal en 2000, elle publia "Cornes-Muses" et "La cuisine des trois cultures". Geneviève de Ternant continua à donner des conférences et à écrire jusqu'à la fin de sa vie, marquée par le souvenir de son Algérie natale et la reconnaissance de son histoire perdue.

Michèle BREBANT



Notre amie Michèle BREBANT, ici en compagnie de notre regretté président Jean Pierre BURGAT, est décédée le 19 juillet 2024. Née en 1928 à Alger, elle pass a son enfance dans cette ville qu'elle chérissait profondément. Poussée par l'exode, elle rentra en métropole à l'âge de 19 ans où elle poursuivi t ses études, notamment à Sciences-Po. C'est là qu'elle y développa une passion pour la politique. Après avoir élevé ses deux enfants, Brice et Isabelle, elle entama une carrière au ministère de l'Agriculture. Elle a travaillé comme chargée de communication avec plusieurs ministres, dont Edgar Faure, Michel Rocard, Pierre Méhaignerie et Jacques Chirac. Elle était responsable du Bulletin d'information du ministère et a suivi les événements liés à la politique agricole du Marché Commun, démontrant un amour sincère pour le monde agricole et fut décorée du mérite agricole par Pierre MEHAIGNERIE..
Engagée dans la défense de ses compatriotes pieds-noirs, Michèle Brébant a également œuvré au sein de la MAFA, où elle a occupé le poste de secrétaire générale de 2015 à 2017. Sa retraite a été marquée par de nombreux voyages, reflétant son ouverture d'esprit et son intérêt pour l'histoire, l'archéologie et diverses cultures. Michèle Brébant laisse le souvenir d'une femme exceptionnelle, joyeuse, fidèle, passionnée et courageuse face aux épreuves. Elle était toujours attentive aux autres et a marqué tous ceux qui ont eu la chance de la rencontrer. Ses amis et sa famille se souviennent d'elle avec tendresse et lui rendent hommage. Toutes nos condoléances vont à sa famille.

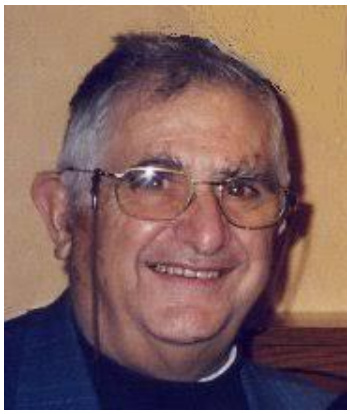
Nécrologie

Louis METERT



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Louis METERT , survenu le 20 juin 2024 à l'âge de 95 ans.
Louis était un homme exceptionnel , dont l'engagement inébranlable envers la préservation de la mémoire de l'Algérie française nous a tous marqués.
Né le 16 février 1929 à Bône , Louis a consacré une grande partie de sa vie à servir son pays avec honneur et dignité . En 1950 , il fut incorporé au 1er bataillon du 3ème Régiment de Tirailleurs Algériens à Constantine . Grâce à ses qualités de leadership et son sens du commandement , il fut rapidement promu au grade de caporal puis de sergent . Rappelé en 1955 par le 7 ème RTA suite à l' embrasement de l'Algérie , il a combattu courageusement dans les Aurès Nementchas , couvrant les secteurs d'Arris , Kenchela , Batna , et Corneille . Pour sa bravoure et sa conduite exemplaire , Louis fut décoré de la Croix du Combattant.
Après ses années de service actif , il continua à s'investir dans la protection et la surveillance de points sensibles en tant que membre des Unités Territoriales entre 1956 et 1960 . Son engagement indéfectible envers la mémoire des habitants de l'Algérie française lui a valu la médaille d'or de la ville de Grenoble le 23 mai 2017.
De 2005 à 2008 , Louis a été membre du Haut Conseil des Rapatriés . Il fut également président de la Maison des Rapatriés de Grenoble durant plus de 10 ans.
Louis METERT était un infatigable défenseur de notre mémoire collective.
Au nom de la MAFA nous adressons nos plus sincères condoléances et notre amitié à toute sa famille.

Claude GUIRAO



Claude Guirao : passeur de mémoire et créateur de lien

Claude Guirao , président des Amis du canton de Mascara (ACM) nous a quittés ce 10 août. Dans l'éditorial du Poilu de Mascara de mai 2022, il écrivait : *« Mes chers compagnons , dans quelques jours cela fera 60 ans que nous avons fermé la porte de notre maison pour la dernière fois. Nous sommes partis les yeux pleins de larmes, abandonnant nos maigres biens, nos souvenirs et ceux de nos ancêtres , ces premiers pionniers qui ont bâti notre Mascara bien -aimé (...) Depuis 60 ans nous n'avons plus la traditionnelle ronde des gâteaux instaurée par nos aïeux que nous partagions à chaque fête, juive , chrétienne , musulmane . . . ».* La tendresse de ces lignes caractérise bien Claude : généreux , dévoué , ouvert à tous . Il aimait sa ville Mascara où il naquit le 22 septembre 1929 . Il en était la mémoire , sollicitant des Mascaréens leurs souvenirs pour les publier dans sa revue.
Arrivé en France en 1962 , il s'installe à Grigny puis à Ris-Orangis (Essonne) où il passera le reste de sa vie. Il crée l'association AFPNORA , association de pieds -noirs de Ris -Orangis dont il a été président, permettant l'insertion de nombreux pieds-noirs. Son fameux méchoui rassemblait tous les ans de nombreux amis à la Pentecôte . Dans les années 90, il adhère à l' association Les Amis du canton de Mascara dont il sera vice-président avant d'en assurer la présidence jusqu'à ce jour. Une de ses dernières actions aura été son aide à la restauration du monument aux morts de Mascara , le fameux « le Poilu », transporté à Saint -Raphaël (Var).
Infatigable , donnant sans mesure de sa personne , il était aussi un membre actif des Amis de ND de Santa Cruz à Nîmes. G râce à lui la vierge de Santa Cruz visita Ris-Orangis en 2009.
À ses enfants Joël, Christophe et Nathalie , à tous ses proches , la MAFA adresse ses sincères condoléances.

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

MAFA : 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
Tel : 01/45/26/29/33
Courriel : contact@mafa-pn.fr Site internet : www.mafa-pn

Chaine YOUTUBE:MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANCAIS D'AFRIQUE DU NORD

BULLETIN D'ADHESION 2024

DEPUIS 1962 LA MAFA DEFEND VOTRE MEMOIRE ET VOS INTERETS

NOM : Prénom :

Nom de Jeune Fille :

Né(e) le :

À :

Adresse :
.....
.....

Téléphone fixe : Mobile :

Important : votre adresse Email si possible :

Sollicite mon adhésion à la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord (MAFA) en qualité de membre actif

Je verse par chèque le montant de ma cotisation de l'année fixé à :

- 30 € ou moins pour une cotisation de soutien (1)
- 50 € pour les retraités
- 100 € ou plus pour les actifs et les bienfaiteurs

À Le

Signature :

(1) : la cotisation de soutien est facultative et son montant est laissé au libre choix de l'intéressé





Pour votre Plan d'Épargne Retraite,
faites le choix du mutualisme et de 65 ans d'expérience

mutuelles associées
Monceau
Assurances



Constituez-vous un complément de revenus sur mesure

Décidez de son utilisation sous forme de rente ou de capital

Bénéficiez d'une information complète et régulière

0 800 589 161 Service & appel gratuits

contact@monceauassurances.com

www.monceauassurances.com

Un savoir-faire reconnu en gestion d'épargne au service des contrats de retraite.

Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes. Entreprise régie par le code des assurances et labéllisée Monceau assurances - Siret 775 670 482 00030. - Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21 www.monceauassurances.com